



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B2.1

N° de la demande : 2007-2284
Catégorie : B2.1 (Nouvelles caractéristiques chimiques ou modifications des caractéristiques chimiques d'une préparation commerciale – Garantie)
Produit : Herbicide Prestige XC A
N° d'homologation : 29462
Matière active (m.a.) : Fluroxypyr (FLR) / herbicide
N° de document de l'ARLA: 1940229

But de la demande

La présente demande vise l'homologation de l'utilisation de l'herbicide Prestige XC A (Prestige XC A Herbicide) dans les cultures d'orge de printemps, de blé de printemps, y compris le blé dur, et dans les plantules et les graminées fourragères établies cultivées pour la production de semences. L'herbicide Prestige XC A est destiné à être utilisé seulement en postlevée en mélange en cuve avec l'herbicide Prestige XC B (Prestige XC B Herbicide) (examiné dans le cadre de la demande n° 2007-2285 qui accompagne la présente demande); ce mélange en cuve est appelé « mélange en cuve herbicide Prestige SC » (Prestige SC Herbicide Tank Mix). Le mélange en cuve herbicide Prestige XC (Prestige XC Herbicide Tank Mix [HTM]) peut être appliqué aux deux doses suivantes : 103 g m.a./ha d'herbicide Prestige XC A plus 495 g e.a./ha d'herbicide Prestige XC B, ou 137 g m.a./ha d'herbicide Prestige XC A plus 660 g e.a./ha d'herbicide Prestige XC B pour supprimer d'autres espèces de mauvaises herbes. Le profil d'emploi proposé pour le mélange en cuve herbicide Prestige XC, qui inclut la nouvelle préparation faisant l'objet de la présente demande et ne renfermant pas de dérivés éthoxylés du nonylphénol (NPE), est semblable à celui du mélange en cuve herbicide Prestige (Prestige HTM) dont l'un des constituants est l'herbicide Prestige A (Prestige A Herbicide; n° d'homologation 25465). Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port de l'équipement de protection individuel, consulter l'étiquette du produit.

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Prestige XC A (un constituant du mélange en cuve herbicide Prestige XC) renferme la matière active fluroxypyr (sous forme de fluroxypyr-meptyl), à une concentration nominale de 333 g/L. Le produit a une masse volumique de 1,0552 g/mL à 20 °C et un pH de 4,58. Les exigences en matière de données sur la chimie de l'herbicide Prestige XC A sont remplies.

Évaluation sanitaire

L'herbicide Prestige XC A est considéré comme un produit à faible toxicité aiguë par voie orale ($DL_{50} > 5\ 000$ mg/kg p.c.), par voie cutanée ($DL_{50} > 5\ 000$ mg/kg p.c.) et par inhalation ($CL_{50} > 5,5$ mg/L). La préparation cause une irritation oculaire modérée et une irritation cutanée légère chez le lapin. D'après des essais sur ganglions lymphatiques locaux, l'herbicide Prestige XC A est considéré comme un sensibilisant cutané potentiel.

Les utilisations proposées du fluroxypyr ne devraient entraîner aucune augmentation du risque d'exposition professionnelle ou occasionnelle (retour sur les lieux traités) par rapport à celui qui est associé aux utilisations déjà homologuées de la matière active, étant donné que les cultures, la dose, la fréquence et la méthode d'application ainsi que le nombre d'applications demeurent les mêmes que ceux des produits actuellement homologués.

Évaluation environnementale

La nouvelle préparation et la dose d'application proposée pour l'herbicide Prestige XC A n'entraîneront aucune augmentation de l'exposition de l'environnement par rapport à l'herbicide Starane (Starane Herbicide; n° d'homologation 24815), actuellement homologué. Par conséquent, on ne prévoit aucune augmentation des risques pour l'environnement. Des énoncés appropriés apposés sur l'étiquette du produit contribuent à atténuer les préoccupations d'ordre environnemental.

Évaluation de la valeur

Les données sur l'efficacité présentées à l'appui de la demande d'homologation de l'herbicide Prestige XC A et du mélange en cuve herbicide Prestige XC ont été examinées dans le cadre de la demande d'homologation n° 2007-2288, qui accompagne la présente demande et qui vise l'herbicide Starane II (Starane II Herbicide). La préparation de l'herbicide Prestige XC A et celle de l'herbicide Starane II sont les mêmes. L'examen des données a permis de conclure que l'efficacité de l'herbicide Starane II utilisé seul ou en mélange en cuve était semblable à celle de l'herbicide Starane (n° d'homologation 24815) utilisé seul ou en mélange en cuve avec les mêmes constituants du mélange en cuve (aux mêmes doses d'application), y compris avec l'herbicide Curtail M (Curtail M Herbicide; n° d'homologation 22764). La préparation de l'herbicide Prestige XC B est identique à celle de l'herbicide Prestige B (n° d'homologation 25464) et de l'herbicide Curtail M.

Les données sur l'innocuité du produit pour les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge de printemps ont aussi été examinées dans le cadre de la demande d'homologation 2007-2288. Les données sur l'innocuité du produit pour les graminées fourragères ont été examinées dans le cadre de la présente demande. Les données présentées sont issues de 3 essais répétés sur le terrain réalisés en Alberta, à Beaverlodge, Fort Saskatchewan et Elnora en 2006; on y a évalué la tolérance de certaines graminées fourragères établies aux traitements à l'herbicide Prestige II A (Prestige II A Herbicide) utilisé seul ou en mélange en cuve avec l'herbicide Prestige XC B pour constituer le mélange en cuve herbicide Prestige XC.

Selon les données présentées, le niveau de tolérance de chaque graminée fourragère établie mise à l'essai et que l'on propose de faire figurer sur l'étiquette serait le même, que les cultures soient traitées à l'herbicide Prestige XC A, à l'herbicide Prestige A utilisé seul ou en mélange en cuve avec l'herbicide Prestige XC B (pour donner le mélange en cuve herbicide Prestige XC) ou avec l'herbicide Prestige B (pour donner le mélange en cuve Prestige). Ces données corroborent les données sur l'innocuité du produit qui ont été présentées pour les cultures de blé de printemps, de blé dur et d'orge et qui ont mené à la conclusion que ces espèces céréalières sont tolérantes à l'herbicide Starane II utilisé seul ou en mélange en cuve et qu'elles sont aussi tolérantes à l'herbicide Starane utilisé seul ou en mélange en cuve avec les mêmes constituants du mélange en cuve. Même si aucune donnée n'a été présentée précisément pour l'alpiste des Canaries ou pour des plantules et des graminées fourragères établies, l'efficacité du mélange en cuve herbicide Prestige XC devrait être semblable à celle du mélange en cuve herbicide Prestige pour ces cultures.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements dont elle disposait sur l'herbicide Prestige XC A et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour approuver l'homologation complète du produit.

Références

- PMRA 1395321 2006, Study Profile Template for End-Use Product Chemistry Data of GF-1784 Emulsifiable Concentrate, an End-Use Product Containing Fluroxypyr-meptyl, DACO: 3.1.3, 3.1.4, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1 **CBI**
- PMRA 1395322 2006, Group A - Product Identity, Composition and Analysis for GF-1784, an Emulsifiable Concentrate End-use Product Containing Fluroxypyr-meptyl, DACO: 3.1.3, 3.1.4, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.3, 3.3.1 **CBI**
- PMRA 1395323 2006, Extension to Analytical Method EU-AM-90-38 for the Analysis of Fluroxypyr MHE in GF-1784, DACO: 3.4.1 **CBI**
- PMRA 1395324 2007, 90-Day Accelerated Storage Study Results for GF-1784, a 333 g ae Fluroxypyr-meptyl/L EC, DACO: 3.5.10 **CBI**
- PMRA 1395326 2006, Determination of Physical and Chemical Properties of GF-1784., DACO: 3.5.1, 3.5.11, 3.5.12, 3.5.13, 3.5.2, 3.5.3, 3.5.4, 3.5.6, 3.5.7, 3.5.8, 3.5.9 **CBI**
- PMRA 1414460 2007, Chemistry Requirements - Applicant and Manufacturer, DACO: 3.1.1, 3.1.2 **CBI**
- PMRA 1414461 2007, Chemistry Requirements - Applicant and Manufacturer, DACO: 3.5.14, 3.5.15 **CBI**
- PMRA 1627948 2008, Starane II 2007-2288, 3.5.10 and 3.5.14 - Storage Stability and Corrosion, DACO: 3.5.10
- PMRA 1397957 GF-1784: Acute Oral Toxicity Up and Down Procedure in Rats. Report No.: 060182, Lab Report No.: 19534, Laboratory Project ID: M-005316-001A, Dow Study Number 060182.SPT. Unpublished.
- PMRA 1397958 July 20, 2006. GF-1784: Acute Dermal Toxicity Study in Rats. Report No.: 060183, Lab Report No.: 19535, Dow Study Number 060183.SPT. Unpublished.
- PMRA 1397959 August 25, 2006. GF-1784: Acute Inhalation Toxicity Study in Rats – Limit Test. PSL Study Number: 19536, Dow Study Number 060197. Unpublished.
- PMRA 1397960 August 24, 2006. GF-1784: Primary eye irritation study in rabbits. PSL Study Number: 19074, Dow Study Number 060031. Unpublished.

PMRA 1397961 July 20, 2006. GF-1784: Primary skin irritation study in rabbits. PSL Study Number: 19537, Dow Study Number 060181. Unpublished.

PMRA 1397962 April 7, 2006. GF-1784: GF-1784: Local Lymph Node Assay in BALB/cAnNCrl Mice. Laboratory Project ID: 051197. Unpublished.

PMRA 1395329 2006. Efficacy Trials - Starane HL 2006 MB, DACO: 10.2.3.3. 295 p.

PMRA 1395330. 2006. Efficacy Trials - Starane HL 2006 AB, DACO: 10.2.3.3. 422 p.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.